

Vandœuvre, le 25 septembre 2024

Lycée HOCHE
73, Av. St Cloud BP 283
78002 VERSAILLES Cedex

A l'attention des représentants des classes
préparatoires BCPST

s/c Monsieur le Proviseur

Affaire suivie par Barbara Gillet
N/Réf. : JMM/BG/24

Monsieur le Proviseur,

À partir de la session 2026, le concours G2E introduit deux changements importants :

(1) à l'oral les candidats n'ont plus le choix entre chimie et informatique, l'informatique devient obligatoire pour tous, sur la base du programme utilisé par le concours Agro-Véto pour ses épreuves ;

(2) la notion d'admissibilité disparaît ; tous les candidats ont ainsi la possibilité de passer les épreuves orales. Les raisons qui nous conduisent à cette modification très importante sont développées ci-dessous.

Les concours de recrutement dans les écoles d'ingénieur post-prépa sont organisés depuis très longtemps sur un modèle en deux étapes. La première est un ensemble d'épreuves écrites (l'écrit), à l'issue duquel les candidats sont classés par ordre de mérite. Un jury place alors une "barre" qui divise les candidats en deux groupes : un ensemble de candidats "admissibles", qui poursuivent le concours, et un ensemble de candidats "non admissibles" pour lequel le concours s'arrête. La deuxième étape est un ensemble d'épreuves orales, auxquelles n'ont accès que les candidats admissibles.

Le concours G2E, héritier des concours spécifiques des écoles qui ont créé G2E, fonctionne sur ce principe, avec 6 épreuves écrites puis 6 ou 7 épreuves orales. Les épreuves orales sont très différentes des épreuves écrites, dans leur forme (interrogation courte et interactions avec l'examineur) mais aussi dans leur nature, puisque certaines matières ne sont évaluées que lors des épreuves orales : géologie pratique, langues vivantes, informatique, TIPE. Seules deux matières sont évaluées à la fois à l'oral et à l'écrit : les mathématiques et la physique.

Le premier tri (l'écrit) classe donc les candidats sur une partie de leurs capacités seulement, et l'on peut facilement imaginer le cas d'un candidat très performant en anglais et en informatique, avec un très bon TIPE, qui serait éliminé par l'écrit, alors que si toutes les épreuves étaient prises en compte, il obtiendrait un classement qui lui permettrait d'être admis dans une école. En d'autres termes, nous pensons que le modèle actuel introduit un

biais dans la sélection, au détriment de candidats dont le profil pourrait parfaitement intéresser les écoles.

On peut ajouter que le positionnement de la "barre" à l'issue de l'écrit est un exercice délicat, car l'écart entre le dernier admissible et le premier "recalé" est toujours faible.

En conséquence, à compter de la session 2026, le concours G2E supprimera la notion d'admissibilité, et tous les candidats qui le souhaitent pourront passer les épreuves orales, quel que soit leur rang à l'écrit. Ceci ne modifie pas le nombre de places offertes par les écoles, donc le caractère sélectif du concours, ni la capacité de celles-ci à positionner une barre d'admission au niveau qui leur semble approprié.

Nous pensons que ce nouveau modèle, qui offre à chaque candidat la possibilité d'être évalué sur l'ensemble de ses capacités est à la fois plus juste et plus efficace. Nous anticipons aussi une augmentation du nombre de candidats participant à l'oral, mais nous pensons qu'elle sera gérable, aussi bien financièrement que pour l'organisation. Ce modèle assez nouveau, est applicable à G2E qui est un concours de taille modeste (235 places offertes) mais ne serait probablement pas adapté à des concours de taille plus importante.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser ce courrier aux représentants des classes préparatoires BCPST.

Je vous prie de croire, Monsieur le Proviseur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur de G2E



Jean-Marc MONTEL